

Introduction

Une énigme historique

Imaginons que je vous annonce :

J'ai arrêté de boire

En disant cela, je vous livre les deux informations suivantes :

- 1) actuellement je ne bois pas ;
- 2) autrefois je buvais.

Mais 1) et 2) ne vous sont pas données sur le même plan. Car 1) est l'objet déclaré de ce que je veux dire, alors que 2) correspond à la partie de l'information que je signifie sans avoir toutefois l'intention de la mettre au premier plan.

Cette différence de statut de l'information est rendue par les linguistes grâce à la distinction « posé/présumé » : est considérée comme « posée » (ou assertée) l'information qui, comme 1), constitue le véritable propos du locuteur, alors que 2), qui est exprimé tacitement, sera appelé « présumé ».

Cette hiérarchisation de nos propos, de notre vouloir dire, constitue un phénomène très fréquent dans nos interlocutions et pour ce faire les moyens linguistiques dont nous disposons sont fort variés. Ainsi, une simple marque morphologique, telle que l'impératif présent « ez », véhicule la présupposition que le locuteur possède un statut qui l'autorise à donner un ordre à son interlocuteur ; le choix du pronom « tu »

est également porteur de la présupposition d'une certaine familiarité entre locuteur et interlocuteur ; et le lexique en lui-même permet – que ce soit dans le choix d'un déterminant (la, le, certains...), d'un adjectif (seul...), d'un verbe (savoir, regretter, cesser, revenir, accuser...), d'un adverbe (déjà, ne...plus), d'un subordonnant (depuis que, avant...), ou même dans la simple utilisation d'un nom (propre ou commun) – d'exprimer des présupposés portant sur le nombre, la factivité, les changements d'état, la répétition, l'existence, etc. A cela s'ajoutent aussi les nombreuses constructions grammaticales (les propositions clivées « c'est... qui », les conditionnelles contrefactuelles, les comparatives, les relatives non restrictives, etc.) qui induisent le déclenchement de présupposés venant également préciser dans le discours un certain nombre de paramètres relatifs au domaine de quantification, à l'existence des individus et des objets, à la valeur de vérité de la proposition, etc.¹

En ayant ainsi la possibilité de puiser, tout en les combinant, dans les ressources morphologiques, lexicologiques et syntaxiques de sa langue, tout locuteur peut – sans avoir une compétence remarquable de celle-ci – exprimer des présupposés et l'on observe qu'il est effectivement très difficile d'isoler dans nos dires des énoncés qui en seraient exempts.

Le recours à la présupposition, comme mode de signifié, joue donc un rôle majeur dans nos énonciations. Et même si la disparité des faits linguistiques qu'elle comprend a conduit certains théoriciens [KAR 79, ROO 05] à rechercher dans les concepts gricéens d'« implicatures conventionnelle et conversationnelle » [GRI 89] les moyens de recatégoriser plus rationnellement l'hétérogénéité des phénomènes langagiers qu'elle recouvre, force est de constater que l'usage du concept de présupposition perdure, en coexistant – qui plus est – assez pacifiquement avec celui d'implicature.

Selon la doxa [LEV 83, p. 169-170, HUA 12, p. 245], l'émergence et la théorisation du concept de présupposition ne dateraient que de la fin du XIX^e siècle et seraient dues aux réflexions que Gottlob Frege [FRE 09] développa dans son article « Über Sinn und Bedeutung » (1892), lorsqu'il introduisit le terme de *Voraussetzung* pour rendre compte des présuppositions existentielles véhiculées par les noms propres. Mais au vu de la fonction fondamentale que remplit la présupposition dans l'organisation de nos discours, l'origine supposée de cette première conceptualisation de la présupposition semble particulièrement tardive. Les périodes antérieures n'avaient-elles donc jamais pensé – avec, sans, ou par le biais d'un autre terme que celui de présupposition – la problématique de l'étagement de nos dires ?

1. Pour une bonne vue d'ensemble de la diversité des phénomènes présuppositionnels, voir [KEE 71, p. 46-47] et [LEV 83, p. 181-184].

C'est à cette question que ce livre entend répondre, tout en se faisant également le témoin des problématiques actuelles que soulève le concept de présupposition. Pour ce faire, deux voies d'investigation – que nous avons de fait conjuguées – étaient envisageables. Nous pouvions traquer au travers des textes l'occurrence du terme même de présupposition (*praesuppositio*, *Voraussetzung*, etc., selon les langues utilisées) et analyser les définitions, ainsi que les exemples, qui en étaient donnés. Mais nous pouvions aussi nous focaliser sur la problématique de la hiérarchisation du dire que permet la présupposition et considérer comment, et grâce à quels termes, cette question avait été traitée au cours des siècles. En effet, et l'article de Frédéric Goubier le souligne pour la période du Moyen Age (chapitre 3), l'occurrence du terme *praesuppositio*, par exemple, peut être attestée sans qu'aucune théorisation ne l'accompagne ; et inversement, le terme peut faire défaut – comme le précise Marc Baratin à propos de l'Antiquité latine (chapitre 1) – sans entraver une réflexion sur le phénomène qu'il recouvre. Dans notre examen de l'histoire de ce concept, nous allions donc découvrir que la présupposition était parfois là, lorsque nous ne nous y attendions pas, et que, parfois, le terme nommait en réalité autre chose, lorsque nous pensions la trouver. Nous étions donc bien à la recherche de la présupposition...

Notre point de départ a été d'examiner les rares positions en porte-à-faux avec l'opinion bien acceptée d'une origine du concept de présupposition dans l'article de Frege (1892). Nous avons donc analysé les arguments de Hans Herzberger [HER 71], Oswald Ducrot [DUC 72, p. 62-65], John Martin [MAR 79, p. 251-253] et Laurence Horn [HOR 85, p. 123 ; HOR 96, p. 300], dont les positions ont été reprises par Ian Beaver [BEA 97, p. 94] et Barbara Abbott [ABB 00, p. 1 424], afin de soupeser le bien-fondé de leurs affirmations selon lesquelles l'émergence du concept de présupposition se situerait dans la théorie médiévale des *exponibilia* du XIV^e siècle et que cette théorisation se serait poursuivie dans l'étude des énoncés dits « exponibles » de Port-Royal [GOD 15].

A partir de ces deux pistes, nous avons constitué un groupe de réflexion incluant des spécialistes de disciplines différentes : histoire de la linguistique, linguistique formelle, philologie, histoire de la philosophie et de la logique, philosophie contemporaine. Nous avons ainsi fait le choix d'un ouvrage résolument interdisciplinaire : l'énigme que nous nous sommes posée, celle de l'émergence et des transformations de la compréhension des phénomènes présuppositionnels, requiert en effet des méthodes et des savoirs variés.

Plan de l'ouvrage

Nos questions de départ – La conception frégréenne n'avait-elle pas davantage de prédécesseurs qu'on ne le dit communément ? La théorie de la présupposition

trouve-t-elle des sources dans les doctrines médiévales et modernes des exponibles ? – nous ont conduites d’abord à remonter, en amont, jusqu’à l’Antiquité grecque et latine, où nous avons recherché les traces d’une première conceptualisation de la présupposition. Ce sont les articles de Marc Baratin, « La présupposition dans les cadres de l’analyse linguistique antique », et de Leone Gazziero, « Présuppositions linguistiques et enjeux philosophiques des paralogismes liés à la forme de l’expression dans les *Réfutations sophistiques* d’Aristote ». Suit une exploration de la doctrine des exponibles elle-même, d’abord médiévale, par Frédéric Goubier, « Existence, quantification et présupposition dans la logique médiévale », puis moderne, par Martine Pécharman « La doctrine des “exponibles” selon Port-Royal : quelle place pour la présupposition ? ». La question de l’apport de Frege relativement à des pré-décesseurs possibles dans l’histoire de la logique du XIX^e siècle est abordée ensuite par Jocelyn Benoist, dans « Frege et les intentions du discours ».

L’ouvrage explore, dans un second temps, les étapes de la conceptualisation de la présupposition au XX^e siècle, en mettant en avant la variété des écoles de pensée en présence, et les transferts conceptuels entre ces différentes écoles. Il s’agissait en particulier d’éviter l’écueil de ce qu’on peut appeler les histoires « maison » : celles qui se développent au sein d’une école de pensée, et y servent à légitimer ses objets et méthodes, en montrant comment ceux-ci seraient l’aboutissement de l’histoire tout court. En réalité, les différentes écoles qui abordent la présupposition se sont développées au sein de cheminements historiques fort différents, empruntant les unes aux autres, ainsi qu’à différents champs de recherche en cours de constitution au XX^e siècle, eux-mêmes traversés par de forts courants en tension. Ainsi, du côté de la philosophie, notre histoire de la présupposition explore les origines de la philosophie analytique (Frege) en l’associant à l’histoire (pré-analytique) de la logique allemande et anglaise du XIX^e siècle (Sigwart, Mill) ; elle aborde les divisions internes de la philosophie analytique entre pensées du langage ordinaire (Austin, Strawson) et de la modélisation logique (héritage de l’« embrigadement logique » de Quine), cette distinction survivant à des emprunts multiples des deux côtés de la frontière. Du côté de la linguistique, nous montrons également tant la variété des approches (des approches formalistes au dialogisme), que les échanges conceptuels traversant résolument les frontières géographiques et disciplinaires, de telle sorte que la distinction même entre points de vue des sciences du langage et de la philosophie est finalement parue artificielle pour toute une partie de notre exploration historique.

Notre ouvrage est ainsi attentif à l’absence de paradigme commun unifiant les différents savoirs qui ont abordé la présupposition au XX^e siècle et s’oppose en cela à une histoire reçue voulant que la présupposition naisse en 1892 de la cuisse de Jupiter (Frege), et poursuive un chemin tranquille jusqu’à sa modélisation logique contemporaine. La démonstration de ce que ce chemin est autrement plus chaotique passe

ainsi par une analyse des manières différenciées, voire incompatibles, de comprendre ce que peut être une pragmatique linguistique : c'est l'objet des articles de Bruno Ambroise, « Emergence et déclin d'une analyse pragmatique radicale de la présupposition : Strawson et Austin *versus* Searle et Stalnaker ? », et de Christophe Al-Saleh, « Présupposition et implicature », analysant le rôle de Grice dans ce débat. Les deux articles suivants changent la focale géographique, en positionnant le débat sur les échanges scientifiques qui ont eu lieu dans la seconde moitié du XX^e siècle de part et d'autre de la Manche. Il s'agit de montrer comment les emprunts de la linguistique française (Ducrot) à la philosophie analytique (Austin) d'un côté, et, à la philosophie russe du langage (Bakhtine) de l'autre, ont modifié la réflexion sur la présupposition. Premièrement, Béatrice Godart-Wendling examine ainsi, dans « Le paradoxe de la présupposition : un implicite ancré dans le sens littéral ? », les difficultés de la catégorisation de la présupposition dans l'implicite, au carrefour des traditions continentales et analytiques. Deuxièmement, Layla Raïd aborde les éléments d'une autre histoire de la pragmatique, que celle qui définit le débat analytique, dans « Présupposition et polyphonie : l'inspiration bakhtinienne de Ducrot ». Enfin l'ouvrage est clos par l'article de Pascal Amsili, qui propose un historique des approches formelles contemporaines de la présupposition.

Présentation des contributions

Le **premier chapitre**, rédigé par Marc Baratin, interroge la conceptualisation latine des phénomènes présuppositionnels : le concept de présupposition apparaît-il dans les textes théoriques antiques consacrés au langage ? Marc Baratin rappelle la répartition de ces textes en trois domaines distincts, grammaire, rhétorique, dialectique, et se place dans ces trois perspectives successivement, pour dégager les résultats suivants : la grammaire atteste de la reconnaissance intuitive du phénomène, mais sans qu'il ait été théorisé ; la rhétorique ne laissait pas de place à la présupposition ; elle est en revanche légitime dans la dialectique, mais elle n'y apparaît que sous la forme de la présupposition d'existence.

Le **second chapitre**, rédigé par Leone Gazziero, interroge les textes aristotéliens, en empruntant la piste des paralogismes. Classiquement, le paralogisme associé aux phénomènes présuppositionnels tels que nous les pensons aujourd'hui est celui de la *fallacia plurium interrogationum* (voir l'article de Jocelyn Benoist dans le présent volume), qui, en posant « plusieurs questions en une », impose une ou des « présuppositions » chez l'interlocuteur (comme dans la question : « as-tu cessé de battre ton père ? », qui condamne, pour ainsi dire, l'interlocuteur à l'avoir battu – à lui de se dégager polémiquement du présupposé). Mais ce chapitre choisit une autre voie : celle des paralogismes liés à la forme de l'expression (c'est-à-dire à sa morphologie). Leone Gazziero étudie ainsi le traitement qu'Aristote réserve à la famille de

paralogismes exploitant la similarité morphologique entre noms propres et noms communs pour rattacher la même présupposition d'existence aux uns et aux autres, alors même que cette présupposition est légitime dans un cas (celui des expressions qui désignent des choses particulières), abusive dans l'autre (celui des expressions qui signifient des universaux).

Le **troisième chapitre**, rédigé par Frédéric Goubier, examine la tentation de voir dans le Moyen Âge universitaire latin un terrain favorable au développement de théories de la présupposition : il possède une notion de *praesuppositio* ; il sait enrichir les analyses logiques de considérations extralinguistiques ; il s'intéresse à des énoncés parmi lesquels figurent les principaux *presupposition triggers* ; et il manifeste une véritable passion pour les questions de portée existentielle – dans le cadre duquel il développe l'idée proto-strawsonienne qu'un énoncé peut être ni vrai, ni faux. Toutefois, à la faveur d'un examen favorable de ces contextes, et plus particulièrement celui de l'import existentiel et de la quantification, Frédéric Goubier conclut que – dans les limites de cette approche – la reconstruction d'une théorie médiévale de la présupposition se heurte à des obstacles insurmontables.

Le **quatrième chapitre**, rédigé par Martine Pécharman, porte sur la *Logique de Port-Royal*, et instruit la question de savoir si l'on peut trouver dans son analyse des exponibles, comme Ducrot l'a suggéré, les linéaments d'une théorie de la présupposition. Après une présentation de l'argumentaire de Ducrot, qui pose comme critère de tels linéaments que soit présente l'idée d'une inscription de la présupposition *dans la langue*, Martine Pécharman conclut par la négative, en montrant que la finalité syllogistique de la doctrine des exponibles dans la logique de Port-Royal interdit d'y trouver une préfiguration du concept de présupposition. Elle oppose l'implicite logique de Port-Royal, qui doit être pensé au sein d'une syllogistique normative ayant pour tâche de l'« expliquer », c'est-à-dire de le rendre explicite, à l'implicite linguistique recherché par Ducrot.

Le **cinquième chapitre**, rédigé par Jocelyn Benoist, traite de la question de savoir s'il y a des prédécesseurs immédiats à Frege. Après une mise en contexte historique générale, qui souligne la difficulté de trouver dans les temps antiques et médiévaux une présupposition véritable, Jocelyn Benoist soutient cependant qu'on ne peut pas non plus en attribuer simplement la paternité à Frege : il serait irréaliste, d'un point de vue historique, de supposer quelque chose comme une découverte *ex nihilo* de la présupposition. Il montre alors comment on trouve des éléments intéressants d'analyse chez les logiciens allemands Sigwart et Ueberweg, tous les deux commentant la logique de Mill. Mais, quand bien même on y trouverait les linéaments du concept de présupposition, Jocelyn Benoist souligne les difficultés d'une attribution complète de paternité à ces deux logiciens précédant Frege. La réserve de Jocelyn Benoist

tient au fait qu'il s'agit alors seulement d'une théorie psychologique et communicationnelle de la présupposition, et non logique. Théorie logique qu'on trouve en revanche, pour la première fois, pleinement formulée chez Frege, qui, en ce sens, peut en revendiquer la paternité. Jocelyn Benoist montre en effet comment la conception frégéenne de la présupposition est indissociablement liée à sa théorie du jugement, au sein de laquelle on doit penser l'*acte de référer* (et non le seul *réfèrent*), au sein d'une conception radicale de la pragmatique.

Le **sixième chapitre**, rédigé par Bruno Ambroise, est consacré à la définition de ce qu'est un point de vue pragmatique sur le langage. Il revient sur la manière dont, dans les années 1950, s'est développée, dans le monde philosophique anglo-saxon, en réponse à des problèmes soulevés par Russell, une analyse pragmatique de la présupposition, qui entendait mettre l'accent sur les conditions concrètes de l'énonciation. Dans ce cadre, ce qui était présupposé relevait d'un contexte qui ne pouvait se réduire à des croyances. Telle était l'idée défendue, de manière différente, par Strawson et Austin, tous deux rattachés à la philosophie du langage ordinaire. Or, l'analyse pragmatique de la présupposition est passée, dans les années 1970, d'une analyse des conditions réelles d'obtention d'un acte de parole donné (ce qu'on peut appeler son « contexte objectif ») à une analyse des croyances formant l'arrière-plan cognitif nécessaire à la bonne compréhension d'un énoncé situé dans un contexte donné (ce qu'on peut alors appeler son « contexte cognitif »). Bruno Ambroise montre comment s'est opéré alors au sein de la philosophie du langage analytique et de la pragmatique, pour rendre compte des présuppositions, le passage d'une analyse de l'état du monde à une analyse des croyances des locuteurs, dont l'enjeu devient la « pertinence ».

Le **septième chapitre**, rédigé par Christophe Al-Saleh, est également articulé à l'héritage des philosophies du langage ordinaire, pour faire entendre, contre Strawson, la voix critique et influente de Grice. Les philosophes comme Strawson, qui ont développé la notion de présupposition, se sont appuyés sur des arguments tirés pour l'essentiel du langage ordinaire. Selon eux, l'appareil russellien de la théorie des descriptions ne permet pas d'expliquer comment nous nous débrouillons en général pour parvenir à ce que nos expressions aient bien une référence, qui plus est, une et une seule référence. Il faut qu'un certain nombre de présuppositions soient partagées (celles qui sont impliquées par l'expression) pour que l'expression ait un sens. Grice a émis des réserves sur la valeur de l'alternative (ou bien la théorie des descriptions ou bien la théorie des présuppositions) ainsi présentée. Pour Grice, il est possible de sauver la théorie des descriptions de Russell, à l'aide de la théorie de l'implicature conversationnelle. La combinaison ainsi obtenue permet de prédire le pouvoir référentiel de certaines descriptions. Dans ce chapitre, Christophe Al-Saleh prend pour fil directeur une scène de quiproquo tirée d'une série télévisée très populaire (*Plus belle la vie*),

afin d'illustrer, dans un premier temps, la faiblesse de la théorie des descriptions face à la théorie des présuppositions, puis, dans un deuxième temps, la relative force de la théorie des descriptions aidée de la théorie de l'implicature conversationnelle. Il conclut en rappelant que l'argument de Grice n'est pas que l'on doit choisir entre les présuppositions et l'implicature conversationnelle. L'idée est plutôt que la sémantique de Russell est globalement correcte, et que la théorie des présuppositions doit plutôt être déployée pour traiter d'authentiques présuppositions, comme, d'après Grice, celles qui apparaissent avec l'usage de certains verbes factifs, particulièrement intéressants pour l'épistémologie, comme le verbe « savoir ».

Se situant aux confins des années 1960 – lors de la migration du concept logico-philosophique de présupposition vers la linguistique – le [huitième chapitre](#), rédigé par Béatrice Godart-Wendling, s'attaque au paradoxe engendré par les analyses linguistiques héritières de la pensée de Strawson, Austin et Grice ; à savoir la catégorisation au sein de l'implicite de la présupposition, qui a pourtant pour particularité d'être toujours explicitement ancrée dans le sens littéral des énoncés. Après avoir mis en évidence que la nature à attribuer aux présupposés permet à certaines de ces analyses de ne pas donner prise au paradoxe de la présupposition, l'article met au jour pourquoi l'ancrage des présupposés dans le sens littéral ne constitue pas une contrainte suffisante pour décrire leur mode de fonctionnement en termes d'explicite. L'examen de la notion de sens littéral conduit alors l'auteur à argumenter que cette notion souffre – à l'égal du concept de présupposition – de ne pouvoir être pleinement théorisée ; posant ainsi la question épistémologique du statut et du rôle à accorder dans les systèmes scientifiques à ces notions qui n'ont de réel pouvoir heuristique que lorsqu'elles sont employées de manière préthéorique.

Le [neuvième chapitre](#), rédigé par Layla Raïd, déplace le champ de l'analyse à un autre contexte historique et géographique. Il se penche sur un cheminement historique des études sur la présupposition différent de celui qui structure les recherches analytiques, en mettant en évidence les liens unissant la linguistique française avec la philosophie du langage venue de l'Est de l'Europe, en particulier du monde russe. Plus spécifiquement, Layla Raïd montre comment celle-ci a influencé les travaux sur la présupposition d'un courant de la linguistique francophone centré autour de Ducrot. Ce déplacement permet de faire apparaître, en arrière-plan, des enjeux anthropologiques, en rendant visibles des conceptions sur le langage qui, au sein de leur propre déploiement, semblent aller de soi, mais ne sont qu'une possibilité parmi d'autres. Ainsi des différences entre une vision polémique du langage, centrée sur l'argumentation d'un côté – défendue par Ducrot – et une vision du langage axée sur les problèmes de la référence et de la vérité, de l'autre, qui s'est établie dans le sillon ouvert par Frege et Russell. Layla Raïd explore cette opposition entre deux visions du langage en se penchant sur les sources historiques de la conception polyphonique de l'énoncé et de la présupposition soutenue par Ducrot : ses sources se trouvent

chez Mikhaïl Bakhtine, figure majeure de la philosophie russe du langage et de la littérature, dont la *Poétique de Dostoïevski* eut une influence incontournable sur les années 1970 françaises.

Le **dernier chapitre** de l'ouvrage achève notre parcours historique, en le complétant par une histoire des approches formelles de la présupposition. Rédigé par Pascal Amsili, ce chapitre adopte un point de vue historique et non technique sur la façon dont le phénomène de la présupposition a été formalisé, dans la littérature philosophique, logique et sémantique de la fin du xx^e siècle. Pour proposer un panorama des grandes approches qui ont été proposées, Pascal Amsili commence par décrire certaines des propriétés phénoménologiques qui ont fait l'objet de tentatives de formalisation : premièrement, le phénomène de projection, sans doute le plus représentatif et le plus délicat des phénomènes liés à la présupposition ; deuxièmement, le phénomène d'accommodation et la façon dont la présupposition impose des contraintes sur le contexte d'énonciation. Ensuite, il présente les propositions de Karttunen, Gazdar, Stalnaker, qui, bien que datant des années 1970-1980, sont encore à ce jour très influentes dans les travaux contemporains en sémantique formelle sur la présupposition.

Bibliographie

- [ABB 00] ABBOTT B., « Presuppositions as nonassertions », *Journal of Pragmatics*, vol. 32, p. 1 419-1 437, 2000.
- [BEA 97] BEAVER I., « Presupposition », dans *The Handbook of Logic and Language*, J. VAN BENTHEM et A. TER MEULEN (DIR.), p. 939-1 008, The MIT Press, Cambridge Mass., 1997.
- [BOB 12] BOBZIEN S., « How to give someone Horns. Paradoxes of Presupposition in Antiquity », *Logical Analysis and History of Philosophy*, vol. 15, p. 159-184, 2012.
- [FRE 09] FREGE G., « Sur le sens et la référence », dans B. AMBROISE et S. LAUGIER (DIR.), *Philosophie du langage*, vol. 1, p. 49-84, Vrin, Paris, 2009.
- [GOD 15] GODART-WENDLING B., GOUBIER F., « A la recherche d'une notion non stabilisée : La présupposition à l'aune des *exponibilia* et des approches contemporaines », *Cahiers de Lexicologie*, vol. 107, n° 2, p. 203-222, 2015.
- [GOD 16] GODART-WENDLING B., RAÏD L., « Presupposition and Implicitness in the Twentieth Century: from Logic to Linguistics », dans A. CARLOS, G. FERNANDES et R. KEMMLER (DIR.), *History of Linguistics 2014*, p. 257-268, John Benjamins, Amsterdam-Philadelphia, 2016.
- [GRI 89] GRICE P., *Studies in the Ways of Words*, Harvard University Press, Cambridge Mass., 1989.
- [HER 71] HERZBERGER H., *Setting Russell Free*, manuscript, Toronto, 1971.

- [HOR 85] HORN L., « Metalinguistic Negation and Pragmatic Ambiguity », *Language*, vol. 61, p. 121-174, 1985.
- [HOR 96] HORN L., « Presupposition and Implicature », *The Handbook of Contemporary Semantic Theory*, p. 299-319, Blackwell, Oxford, 1996.
- [HUA 12] HUANG Y., *The Oxford Dictionary of Pragmatics*, Oxford University Press, 2012.
- [KAR 79] KARTTUNEN L., PETERS S., « Conventional Implicature », dans C.K. OH et D.A. DINNEEN (DIR.), *Syntax and Semantics 11 : Presupposition*, p. 1-56, Academic Press, New York, 1979.
- [KEE 71] KEENAN E., « Two Kinds of Presupposition in Natural Language », dans C. FILLMORE et D. LANGENDOEN (DIR.), *Studies in Linguistic Semantics*, p. 45-54, Holt, New York, 1971.
- [LEV 83] LEVINSON S., *Pragmatics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1983.
- [MAR 79] MARTIN J., « Some Misconceptions in the Critique of Semantic Presupposition », *Theoretical Linguistics*, vol. 6, p. 235-282, 1979.
- [ROO 05] VAN ROOIJ R., SCHULZ K., « Only: Meaning and Implicatures », manuscript, University of Amsterdam, 2005.